

Réf: Dossier 240438

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « EXCELLENCE TRANSIT SARLU »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCOY ANGRE
8ème tranche, Lot 135, Ilot 10

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 31 Juil 2023 reçus par Me Moussa FOFANA, NOTAIRE, et enregistrés à ABOBO le 08 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EXCELLENCE TRANSIT SARLU »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE, dans tous les Etats régis par l'Acte Uniforme OHADA :

Transit ; La participation de la Société directement ou indirectement à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de location, et de prise en location gérance de tout établissement. Toute autre opération de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou tous objets similaires, connexes, complémentaires, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Capital 25,000,000 F CFA divisé en (2500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCOY ANGRE
8ème tranche, Lot 135, Ilot 10

Dirigeant(s) M KABRAN DONGO MORO CLOVIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-08983 du 14/08/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°59057/GTCA/RC/2023 du 14/08/2023

